

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆  
**Réunion du Comité Syndical  
Mercredi 19 février 2025**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
<b>1157</b>	21	10	1	7

**Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025**

Le Comité syndical du SMEI (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 19 février 2025 à 14 h 30 à SAINT-LO, à la maison du département, salle Alexis de Tocqueville, en présentiel, sur convocation du 10 février 2025.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEI, préside la séance.

Mme Manuela MAHIER est Secrétaire de séance.

**PRÉSENTS**

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEI

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1<sup>ère</sup> vice-présidente

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

**EXCUSÉS**

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELLOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

**Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui permet dès le 1er janvier 2025 « de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente » ;

Vu le rapport de séance du 19 février 2025 ;

Après en avoir délibéré,

le Comité du SMEL, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** le président, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2025, à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement dans les limites des montants suivants :

<b>Chapitres</b>	<b>Imputations</b>	<b>Total voté 2024</b>	<b>Ouverture de 25% des crédits</b>
20	2051 - Concessions et droits similaires	12 000,00	3 000,00
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	45 000,00	11 250,00
	21828 - Matériel de transports	91 880,00	22 970,00
	21838 - Matériel informatique	5 000,00	1 250,00
	21848 - Matériel de bureau, mobilier	3 000,00	750,00
	2185 - Matériel de téléphonie	5 000,00	1 250,00
	2188- Autres immobilisations corporelles	77 250,00	19 312,50
23	2315- Installations, matériel et outillage technique	70 000,00	17 500,00

Pour extrait conforme,  
Le président du SMEL,  
Alain NAVARRET



*En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
050-255001745-20250219-1157-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2025  
Date de réception préfecture : 28/02/2025